

CIRCULATION**Arrêtés municipaux**

EXTRAIT DU REGISTRE

**RUE PAUL ANDRIEUX (R.D.54)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Paul Andrieux par la société Eiffage Energie Systèmes – 8 avenue Joseph Paxton – 77164 Ferrières-en-Brie, agissant pour le compte de SETEC – 42-52 quai de la Râpée – CS 71230 – 75583 Paris Cedex 12 (pose d'une boucle de régulation),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Paul Andrieux une nuit de 1 heure à 7 heures entre le 14 et le 17 novembre 2022 :**

- **Phase 1 : neutralisation de la voie de circulation en direction du Kremlin-Bicêtre : les véhicules seront déviés :**
  - depuis le nord par les rues Henri Martin et Henri Barbusse (Villejuif)
  - depuis le sud par les rues de Châteaudun et Roger Salengro (Le Kremlin-Bicêtre)
- **Phase 2 : neutralisation de chaque voie de circulation (y compris la voie BUS) en direction de l'avenue de Verdun successivement à l'avancement du chantier : la circulation sera déviée sur la voie restant libre,**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

**ARTICLE 2 :**

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :**

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissent Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest-D.T.V.D. Du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Société Eiffage Energie Systèmes – 8 avenue Joseph Paxton – 77164 Ferrières-en-Brie.

FAIT EN MAIRIE, LE **07 NOV. 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [Ivry94.fr](http://Ivry94.fr)  
LE **07 NOV. 2022**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics

